MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

EXTENSION EN REZ DE CHAUSSEE + ETAGE D'UN BÂTIMENT MODULAIRE EXISTANT SUR LE SITE DU PARC DE RENTILLY

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Personne responsable du marché :

Monsieur Michel CHARTIER – Président

Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Etang
CS 20069 - Bussy St Martin
77 603 MARNE LA VALLEE Cedex 3

Téléphone : 01.60.35.43.50 – Télécopie : 01.60.35.43.63

Courriel : accueil@marneetgondoire.fr

Adresse internet : http://www.marneetgondoire.fr

Profil acheteur public **: www.marches-securises.fr**

Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet les travaux d'extension du bâtiment modulaire existant afin d'y installer temporairement les futurs agents de la « Direction de l'exploitation » ainsi que du service « droit des sols ». Cette extension basée sur un système constructif identique au bâtiment existant comprendra :

- l'extension du RDC par deux modules supplémentaires de 6.058x2.500x2.840 m.
- la création d'un étage par la mise en place de trois modules supplémentaires de 6.058x2.500x2.840m.
- la création d'un escalier hélicoïdal dans un module supplémentaire de 2.500x2.500x2.840 m.

Le bâtiment existant se situe, route de Guermantes, sur le domaine de Rentilly, site classé, ouvert au public.

Mode de passation

Il s'agit d'un marché conclu dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Décomposition en tranche

Sans objet

Allotissement

Sans objet

Options

L'option concerne l'implantation en rez-de-chaussée de l'extension.

L'entreprise chiffrera en option, la possibilité d'implantation des modules uniquement en rez-de-chaussée, voir, plans de principe annexé au dossier : « plan projet 02 » et « plan de masse – possibilité implantation en rez-de-chaussée ».

Il est précisé que tout candidat à l'obligation de répondre à l'option.

Variantes

Les variantes sont autorisées.

Elles porteront principalement sur l'implantation de l'extension.

Le candidat pourra proposer en variante une autre implantation, et/ou disposition des modules en extension. L'extension pourra s'implanter dans la continuité du bâtiment modulaire existant ou de manière complètement indépendante pour le service « droit des sols » et devra être en adéquation avec la configuration du site.

Modalités essentielles de paiement

Les paiements s'effectueront par virements administratifs. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Le candidat est informé que l'organisme souhaite conclure le marché en euros.

Délai d'exécution

Le délai global du marché est fixé à quatre semaines à compter de la notification de l'ordre de service de commencement de travaux.

La réalisation des travaux devra impérativement avoir lieu durant l'été 2015.

L'entrepreneur proposera à cet effet un planning prévisionnel de réalisation et mise à disposition, dont le calage de départ intègrera le délai de fabrication.

Le délai global du marché comprend le repliement des installations et la remise en état des terrains et des lieux.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 (CENT VINGT) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Groupement

Seuls les groupements solidaires seront acceptés.

Visite des lieux d'exécution du marché

Afin de répondre au mieux aux travaux demandés, la maîtrise d'ouvrage recommande une visite du site, afin que les entreprises prennent en compte toutes les contraintes inhérentes au site et à ses accès.

Une attestation de visite sera ainsi délivrée et devra être annexée à l'offre (pièce jointe).

La date et heure de visite seront fixées conjointement avec le responsable du Superstructure.

A cette fin, les candidats devront s'adresser à la personne ci-dessous désignée qui visera ou fera viser le certificat de visite dont le modèle est annexé au présent règlement :

Madame Sandra ANTUNES - Tél : 01.60.35.35.20

sandra.antunes@marneetgondoire.fr

Présentation des offres

Les soumissions contiendront les pièces justificatives suivantes concernant les qualités et les capacités juridiques, techniques, économiques et financières de l'entreprise :

1 - Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics; le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature type DC1,
- Déclaration du candidat type DC2

A défaut d'utiliser les imprimés DC1 et DC2 ci-dessus désignés :

- Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
- le nom et l'adresse du candidat ;
- si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;

S’ils ne sont pas mentionnés dans la déclaration du candidat (imprimé cerfa DC2) ou si cette dernière n’est pas produite, renseignements et/ou documents suivants permettant d’évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- Certificat d’inscription au registre professionnel ou au registre du commerce (dans les conditions prévues par la législation de l’État où le candidat est établi, en cas d’entreprise étrangère), ou, le cas échéant, motif de non indication d’un numéro d’enregistrement.
- Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les fournitures auxquels se réfère les marchés, réalisés au cours des trois derniers exercices.
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l’importance du personnel d’encadrement, pour chacune des trois dernières années.
- Déclaration indiquant, le matériel et l’équipement technique dont l’entrepreneur dispose pour l’exécution du marché et déclaration mentionnant les techniciens dont l’entrepreneur disposera pour l’exécution du marché.

- Déclaration sur l’honneur dûment signée et datée par le candidat pour justifier :

  ● Qu’il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,

  ● Qu’il n’a pas fait l’objet d’une interdiction de concourir

  ● Qu’il n’a pas fait l’objet au cours des 5 dernières années d’une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8231-1, L.8241-1, L.8221-1, L.8221-3 et L.8251-1 du code du travail

- L’état annuel NOTI2 ou tout document équivalent, ou certificats fiscaux et sociaux individuels. Le cas échéant, la déclaration que le candidat verse à ses salariés leurs indemnités de congés payés et ne les met pas au chômage pour cause d'intempéries
- délégation de signature, si nécessaire,
- Attestation pour l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés (article 43 du code des marchés publics)
- Qualification ou références de moins de 3 ans pour des prestations équivalentes.

En application de l'article 46 du code des Marchés publics, le marché ne pourra être attribué au candidat dont l'offre est retenue que si celui-ci produit dans un délai de 6 jours francs à compter de la date de réception de la demande du Responsable de la Collectivité :

- Les certificats fiscaux et sociaux individuels ou document équivalents. Le cas échéant, la déclaration que le candidat verse à ses salariés leurs indemnités de congés payés et ne les met pas au chômage pour cause d'intempéries datant de moins de six mois.
- Les pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 du code du travail (ces pièces seront à fournir tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si les exigences sont remplies :

A. Expérience :

- Présentation des principales prestations, en rapport avec l’objet du marché, effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant l'opération, montant, mission exercée, la date et le maître de l'ouvrage (la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire se réserve le droit de contacter les maîtres d’ouvrage cités dans les références pour obtenir des informations sur les candidats).

  A cet effet, joindre des attestations ou certificats de capacité.

B. Capacités professionnelles :

- Certificats de qualité délivrés par les organismes indépendants ; la preuve de ces capacités peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d’identité professionnelle ou des références de maîtrise d’œuvre.

C. Capacités techniques :

- Déclaration des effectifs annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s’il s’agit d’un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités d’autres opérateurs

économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

S'il ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé, l'offre du candidat classé 1er est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le responsable de la collectivité.

Le responsable de la collectivité présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

2 - Le projet de marché comprenant :

- **l'acte d'engagement (AE)**, cadre ci-joint à compléter, à dater, à parapher sur chaque page et à signer.

  Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe 2 du cadre d'engagement en cas de sous - traitance). Si l'entreprise envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi les déclarations du candidat - volets 1 et 2 - dûment remplies et signées par le sous-traitant (ou chacun des sous-traitants) ainsi que les certificats sociaux et fiscaux qui y sont réclamés, lesquels peuvent être remplacés par l'état annuel des certificats reçus du sous-traitant (des sous-traitants). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter ou céder en nantissement ;

  En cas de groupement, le candidat devra en outre indiquer pour chaque élément du devis détaillé la répartition des prestations entre les membres du groupement.

- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi, entièrement complété, daté et signé,

  Nota : les candidats doivent impérativement respecter le cadre de la DPGF proposé par le maître d'œuvre.

- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),** cahier ci-joint à accepter sans modification,
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),** cahier ci-joint à accepter sans modification ainsi que les plans annexés,
- **Le présent règlement de consultation** à accepter sans modification,
- **Un mémoire justificatif** des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché et présentant notamment :

  ⇨ **La méthodologie d'intervention** : moyens mis en œuvre lors des travaux et ceux mis en œuvre afin de respecter les délais du marché, délais de réactivité, qualité des matériaux, planning

  ⇨ **Méthodologie mise en œuvre**, pour le respect de l'environnement (site classé) et la sécurité vis-à-vis du public (piétons et cycles)

  ⇨ **Les moyens matériels et humains** (avec CV des intervenants et leurs qualifications)

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du maître d'ouvrage.

- **Retrait des dossiers**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

http://www.marches-securises.fr

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande.

Les dossiers peuvent être retirés au siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, à l'adresse suivante **:**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE
Domaine de Rentilly - 1 rue de l'Etang
CS 20069 - Bussy-Saint-Martin

77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél : 01.60.35.43.50 - Fax : 01.60.35.43.63

- **Envoi ou dépôt des offres**

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- transmises par voie électronique en étant déposées sur la plate forme de dématérialisation

  www.marches-securises.fr,

- ou présentées sur un support papier et adressées par envoi postal ou remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception postale sera délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés aux candidats après la séance d'ouverture des plis.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites, soit le 207 avril 2015 à 12 heures.

Les offres seront transmises sous pli cacheté et porteront les mentions *:*

- NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis ;
- **« OFFRE POUR L'EXTENSION EN REZ-DE-CHAUSSEE + ETAGE D'UN BATIMENT MODULAIRE EXISTANT SUR LE SITE DU PARC DE RENTILLY »**
- COORDONNEES de l'entreprise :
- et l'adresse suivante **:**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE
Domaine de Rentilly - 1 rue de l'Etang
CS 20069 - Bussy-Saint-Martin
77603 Marne-la-Vallée cedex 3

Transmission par voie électronique

Il sera fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 56 du code des marchés publics, relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les candidats ne pourront pas recourir à des modes différenciés de transmission pour la candidature et pour l'offre. Ils présenteront leur réponse dans un fichier comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre.

La transmission dématérialisée ne pourra être exécutée que sur le site Internet suivant :

http://www.marches-securises.fr

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Critères de sélection

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

- Référence professionnelle et capacité technique
- Capacité économique et financière

Critères d'attribution

En dehors de ces garanties qui interviennent à l'examen de la candidature, les critères ci-après définis, notés sous forme de points, sont pris en compte pour le choix et le classement des offres :

1. **Valeur technique : 40 points**

Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché et présentant notamment :

- ⇨ **la méthodologie d'intervention** : moyens mis en œuvre lors des travaux et ceux mis en œuvre afin de respecter les délais du marché, délais de réactivité, qualité des matériaux, planning : 15 points
- ⇨ **Méthodologie mise en œuvre**, pour le respect de l'environnement (site classé) et la sécurité vis-à-vis du public (piétons et cycles) : 15 points
- ⇨ **Les moyens matériels et humains** (avec CV des intervenants et leurs qualifications) : 10 points

2. **Montant de l'offre : 40 points**

- **Attribution des 40 points sur la base du montant total H.T. de la Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (DPGF).**

L'offre du candidat qui aura obtenu la note sur 100 la plus élevée, en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération, sera considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

3. **Délai d'installation – Durée du chantier : 20 points**

NEGOCIATION

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les entreprises qui auront remis une offre conforme.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

- **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **6 jours avant la date limite de réception des offres**, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :
Services des Marchés Publics
Madame Michelle ADAM
Tél : 01.60.35.43.54
marches@marneetgondoire.fr

Renseignements d'ordre technique :
Responsable Superstructure
Madame Sandra ANTUNES
Tél : 01.60.35.35.20

sandra.antunes@marneetgondoire.fr

INSTANCE CHARGEE DES VOIES DE RECOURS ET VOIES DE RECOURS

- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Melun - 43 rue du Général De Gaulle

77008 Melun - Téléphone : 01-60-56-66-30 - Télécopie : 01-60-56-66-10.

Date d'envoi à la publication : le 26/03/2015